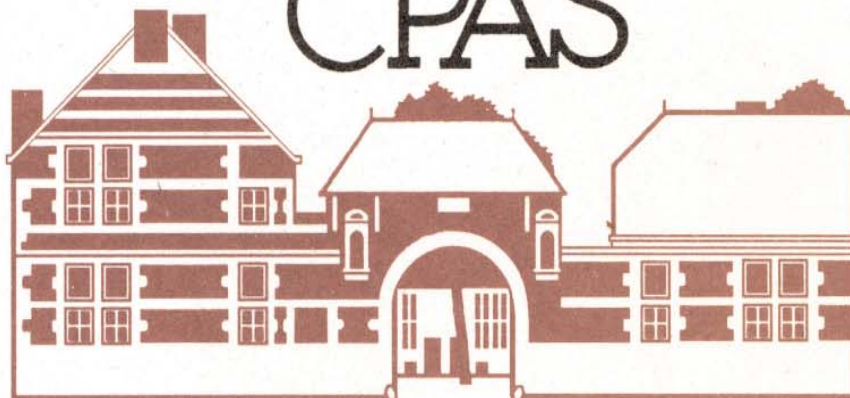


Centre Public d'Action Sociale de Liège

CPAS



Centre Public d'Action Sociale de Liège



Note de politique générale  
2007



## Le Budget.

Conformément au plan de gestion, **la dotation communale**, couvrant le déficit de CPAS, est constante et se maintient au niveau du budget précédent, majorée de 2 %, soit 21.106.335 Euros (y compris la prise en charge des intérêts débiteurs de trésorerie).

Par ailleurs, la Ville inscrit à son propre budget le **déficit des pensions** de notre Centre.

Solidarité à saluer, qui, jointe à de rigoureux efforts de gestion, contribuent sans conteste à annoncer un **budget en équilibre à 101.331.640 Euros<sup>3</sup>**.

## Gestion de trésorerie.

En date du 28 décembre 2001, a été mise en place une nouvelle convention de trésorerie entre la Ville et le CPAS de Liège.

Cet autre exemple de coopération permet depuis lors à notre Centre de bénéficier du meilleur mode de financement de sa trésorerie, au travers, notamment, de l'utilisation de la technique financière des billets de trésorerie.

On observe, par ailleurs, que le crédit budgétaire lié au paiement des intérêts débiteurs est pris en charge par la Ville. Comme en 2006, il est égal à 300.000 Euros : il est en effet plus que probable que les avances de trésorerie effectuées depuis 2002 par le SPP Intégration sociale ne soient plus reconduites en 2007.

Nous devons aussi constater le retard de remboursement par le SPP Intégration sociale des sommes considérables que représentent les quotes-parts relatives au revenu d'intégration et à l'aide sociale.

A l'heure de la rédaction de cette note, le CPAS vient de percevoir le remboursement des montants dus pour le mois de septembre 2006 !

## Le personnel.

**1043 personnes<sup>4</sup>** travaillent actuellement au CPAS de Liège. Et la bonne marche de l'institution est étroitement associée à la manière dont chacun, là où il se trouve, assume sa fonction.

Conscients que la tâche est loin d'être aisée, nous faisons ce qui est possible, dans les limites budgétaires contraignantes que nous connaissons, pour améliorer les statut des agents,

<sup>3</sup> La note technique ci-jointe donne un aperçu du budget 2007.

<sup>4</sup> Chiffres d'octobre 2006 - Personnel effectif - Soit : 313 APE, 276 art.60, 275 ONSS, 15 PTP, 164 nommés.



le confort de leur lieu de travail, la communication entre eux, les possibilités de formation continuée.

### ✓ Les départements sociaux

Depuis quelques années, la pyramide de l'aide sociale ressemblait à un fromage de gruyère.

La base, de plus en plus large au gré des nouvelles tâches imposées par lois et décrets, et surtout par le véritable défi de la réalité du tissu social liégeois, n'était plus encadrée de manière adéquate. Départs à la pension, accidents de vie (parfois tragiques), manque de valorisation professionnelle et pénibilité de la tâche au quotidien imposaient un renouvellement et un étoffement des cadres.

Ainsi, une réorganisation en profondeur de la direction de l'aide sociale, des antennes et le futur examen de promotion de leurs responsables sera à l'ordre du jour.

Cette stabilisation du personnel s'effectue dans le prolongement des examens<sup>5</sup> organisés en 2006 pour les assistants sociaux, qui se sont soldés par la nomination de 14 des 51 lauréats versés dans une réserve de recrutement sans limitation de durée.

### ✓ Les autres départements

Chefs de bureaux et chefs de services lauréats d'examens ont été nommés également au sein des départements du personnel, des affaires générales et de la recette.

Ces légitimes reconnaissances de fonctions déjà assumées par le passé préfigurent la volonté commune du Secrétaire général et du Président de remettre sur le métier, dans les prochaines années, le nouveau cadre du personnel.

En matière de **politique salariale**, les agents nommés bénéficieront cette année d'une augmentation de leur pécule de vacances, qui passera de 65 % à 74 % de leur rémunération mensuelle.

Les barèmes APE sont maintenant "ajustés" aux barèmes RGB, à l'exception de l'évolution de carrière et de la valorisation des années d'ancienneté.

Un effort se poursuivra en matière de **formation**.

La diversité des fonctions et des missions explique l'éclatement de la plupart des formations en petits modules.

En 2006, 481 demandes de formation ont été autorisées par le Bureau Permanent. 340 agents dont 112 aides familiales les ont suivies, soit 45.1 % des agents du CPAS hors contrats "article 60§7" (ceux-ci ont leurs propres créneaux gérés par le service RÉINSER)

Cet effort se poursuivra, en concertation avec les responsables des différents départements, afin de cibler au mieux les formations adéquates.

La cellule **communication**, mise en place lors de l'exercice précédent, va prendre sa place,



<sup>5</sup> Jury pluraliste composé de Conseillers des quatre partis présents au Conseil de l'Action sociale, de membres extérieurs et du personnel de direction.







## RÉINSER.

En matière de **réinsertion sociale et professionnelle**, la tendance est à la stabilisation. Cette stabilisation du nombre de réinsertions professionnelles est liée aux possibilités budgétaires, aux limites du personnel d'encadrement mais également à l'éventail limité des profils des personnes suivies par le service.

Au 30/11/2006, on dénombre 277 "articles 60§7" (bénéficiant d'un contrat "CPAS" à durée déterminée) et 278 "articles 6" ou assimilés (employés eux par des entreprises privées qui bénéficient d'une aide tant administrative que financière du CPAS).

Les perspectives de réinsertion durable par ce canal restent les plus performantes, et font par conséquent l'objet d'une attention soutenue, tant en matière de tutorat des employés que d'aide aux entreprises dans le cadre de leur politique d'emploi.

Ainsi, le total des mises à l'emploi est actuellement de **555 personnes**.

Ce travail conséquent est effectué actuellement par **73 agents**, soit 22 % de l'effectif de l'aide sociale du CPAS.

**290** articles 60§7 sont prévus pour l'année 2007 dont 26 postes "article60§7" payants et 70 postes dévolus aux services d'économie sociale.

Un partenariat est déjà efficient avec la Ville, et plus particulièrement avec son Echevin du Personnel. Il s'agit ici de privilégier l'embauche de ces travailleurs, ainsi que des PTP, bénéficiant d'un rapport favorable quant à leur manière de servir, pour autant que se dégagent les moyens et les emplois adéquats.

L'Echevin de la Propreté urbaine occupe quant à lui actuellement 52 balayeurs de rue, et sa collaboration avec le CPAS est excellente.

Partenariat positif également avec le *Théâtre de la Communauté* qui cible plus particulièrement la réinsertion professionnelle des artistes, en leur permettant d'exercer leurs talents. Après "AMORCES" qui connut un succès fort de 46 représentations, un second spectacle est d'ores et déjà prévu en mai 2007.

## Les initiatives d'insertion sociale.

La Ministre Vienne, à la tribune de la 6<sup>e</sup> journée des insertions, le 17 mai 2006, reconnaissait l'erreur de jugement qui consiste à croire, à tort, que la réinsertion passe inévitablement et uniquement par le travail.

Le chemin de la re-socialisation est toujours long et tortueux et certains ne parviendront malheureusement jamais au seuil d'employabilité : nous l'avons souvent dit par le passé ... C'est dans cet esprit que le décret régional sur l'insertion sociale qui a été voté en juillet





## Le patrimoine

Nous alignant sur la politique communale (notamment les axes de rénovation de l'habitat et de maîtrise du foncier), plusieurs réunions ont eu lieu à ce jour afin de déterminer la politique à adopter face à un patrimoine vieillissant et en mauvais état.

L'option d'aliéner les immeubles peu rentables (car soumis à une rénovation lourde) ou les immeubles hors Liège, afin d'alimenter le financement de la rénovation des autres semble se dégager.

Un partenariat avec la Ville pourrait être encouragé concernant les immeubles situés dans les quartiers prioritaires, ciblés dans son projet de Ville. D'autre part, des rénovations spectaculaires telles que celle de l'immeuble de la rue Saint-Paul comprenant trois logements situés au-dessus d'un commerce, seront également privilégiées dans le centre-ville.

Associés au Plan logement de la Ville, financé par le Plan Fédéral des Grandes Villes, nous avons obtenu en 2005 un subside pour rénover " en cascade " deux immeubles de la rue Pouplin. Cette rénovation devra être entreprise cette année.

Des démarches seront effectuées auprès de notre Ministre de tutelle, afin d'augmenter notre marge de manœuvre en disposant davantage du fruit de la vente des terrains.

En matière de logements d'urgence, le site de Naniot, actuellement prévu pour des personnes isolées, peu enclines à un accompagnement social, privilégierait plutôt l'accueil de familles. Par ailleurs, les travaux de réaménagement du site des Prébendiers seront entrepris cette année.

## Le maintien à domicile

Il apparaît important de mettre en évidence quelques chiffres significatifs relatifs à l'activité des services du maintien à domicile.

157 **aides familiales** (effectif réel comprenant les temps partiels) ont presté 170.389 heures en 2006.

893 familles et personnes isolées ont été aidées par le service.

15 **agents** (9 aides familiales et 6 agents sous contrat APE) ont livré 102.405 **repas** au domicile de 693 ménages.

Le prix de ces repas est de 5 Euros en moyenne.

Le montant facturé par le service des **soins infirmiers** est de 213.780 Euros, pour des



En conclusion, cette note mesure l'étendue du travail entrepris...

Il convient tout à la fois de remercier les pouvoirs subsidiants, l'Etat fédéral, la Région wallonne, la Province et la Ville de Liège, sans lesquels rien de ce labeur ne serait possible. Rappelons au passage ce chiffre édifiant : 95 % de nos recettes de transfert concernent l'aide et l'action sociale.

Mais être reconnaissants ne signifie pas être aveugles ...

Il faut aussi dire combien nos besoins sont criants, et grands nos manques, à la mesure du désarroi de nos ayant-droits.

Trente ans bientôt que les CPAS existent sous leur forme actuelle.

Trente ans d'évolutions néanmoins.

Positives souvent.

Peu compréhensibles parfois.

Malheureusement, au cours de ces trente ans, notre société a vécu une longue glissade vers le "chacun pour soi", l'égoïsme à peine honteux, le racisme au quotidien, et une perte de " substance sociale " en lame de fond.

Notre institution "fêtera" ses trente ans car que seraient nos cités sans les CPAS. Triste fête, cependant, joignant célébration et revendications : **à quand, vraiment, la dignité humaine ?**

Enfin, des centaines de mercis ... à ceux qui, dans nos murs, ne comptent ni leur temps, ni leur peine pour être à la hauteur des défis. Merci au personnel, merci aux dirigeants, aux directeurs, au Receveur, au Secrétaire général. Merci aux membres du Conseil de l'Action sociale, "ceux d'hier" et "ceux d'aujourd'hui" .

Merci enfin aux membres de mon Cabinet.

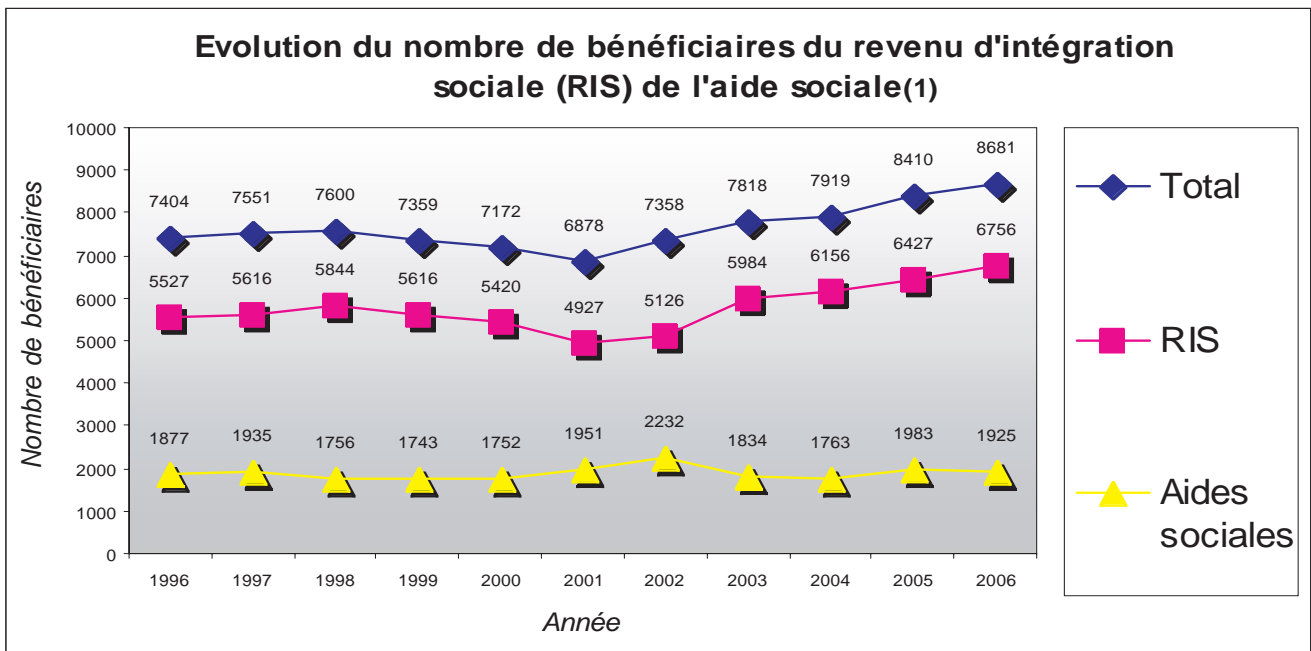
Le Président,

Claude EMONTS





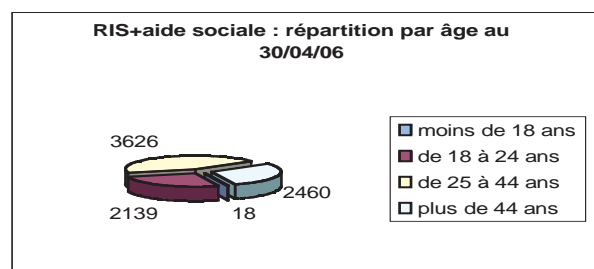
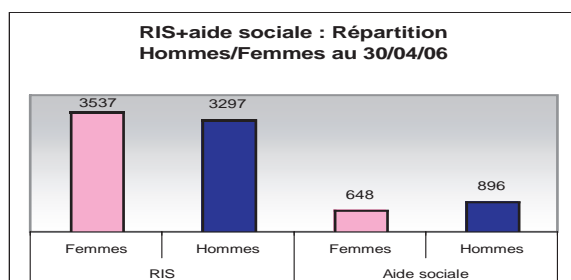
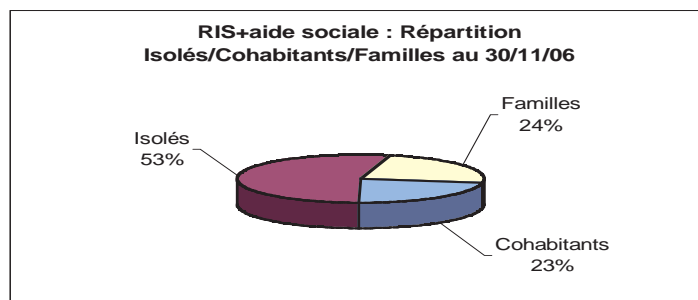
# 1. L'aide sociale



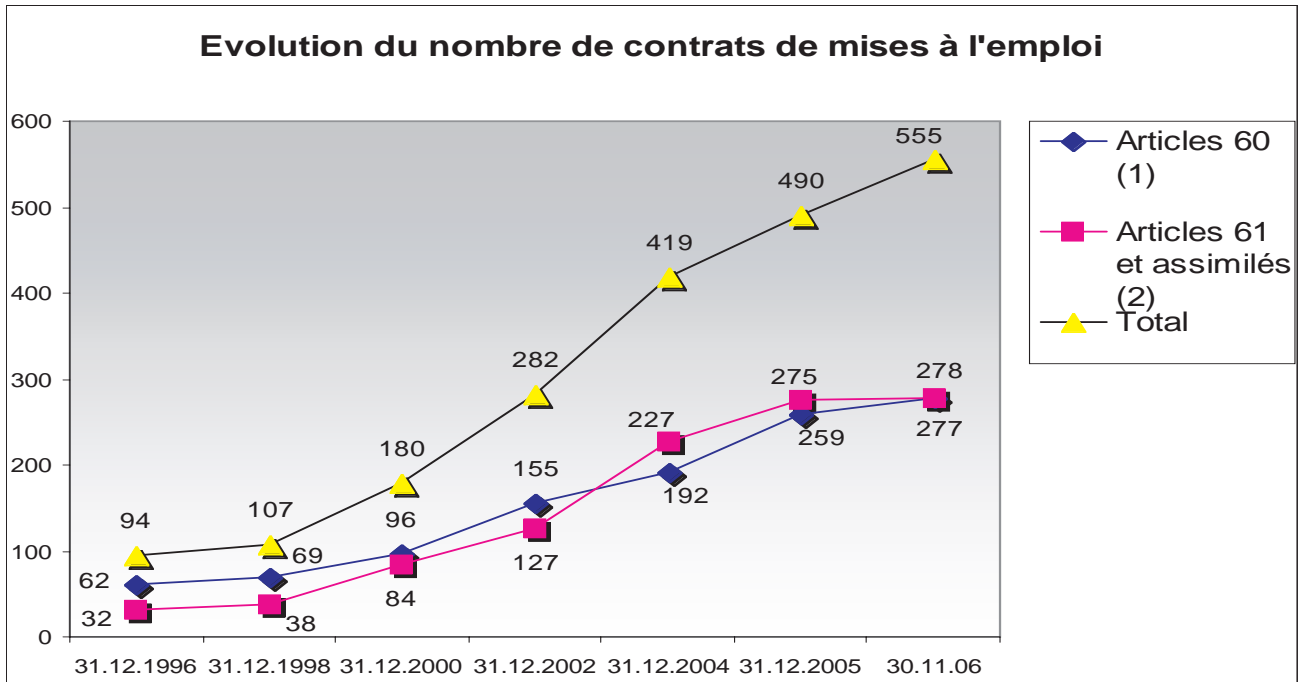
(1) moyennes annuelles

Au 30/11/06, on comptait **8733** bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (RIS) et de l'aide sociale, dont, entre autres :

- ✓ **5240** bénéficiaires du RIS remboursé à 65% par l'État fédéral (60%)
- ✓ **1649** bénéficiaires de l'aide sociale équivalente au RIS inscrits au registre des étrangers (18,9%)
- ✓ **332** régularisés depuis - de 5 ans percevant le RIS (3,8%)
- ✓ **826** étudiants percevant le RIS ou l'aide sociale (9,5 %)
- ✓ **182** sans-abri bénéficiaires du RIS (2,1%)



## 2. RéINSER



- (2) Article 60§7 (de la loi organique des CPAS) : Contrat de travail à durée déterminée conclu entre le CPAS et le bénéficiaire du DIS avec encadrement et formation.
- (3) Article 61 et assimilés (de la loi organique des CPAS) : Contrat de travail à durée déterminée ou indéterminée conclu entre l'usager et un employeur public ou privé.

En 2006, RéINSER comptait **73** travailleurs sociaux et administratifs.

## 3. L'Urgence sociale et la cellule SDF en 2006

- ✓ **5607** personnes ont été reçues de jour par l'Urgence sociale.
- ✓ **22320** démarches ont été effectuées de jour et **3894** de nuit.
- ✓ Les services de l'urgence sociale et de la cellule SDF comptent **22** travailleurs sociaux et administratifs.

## 4. Le Relais Santé en 2006

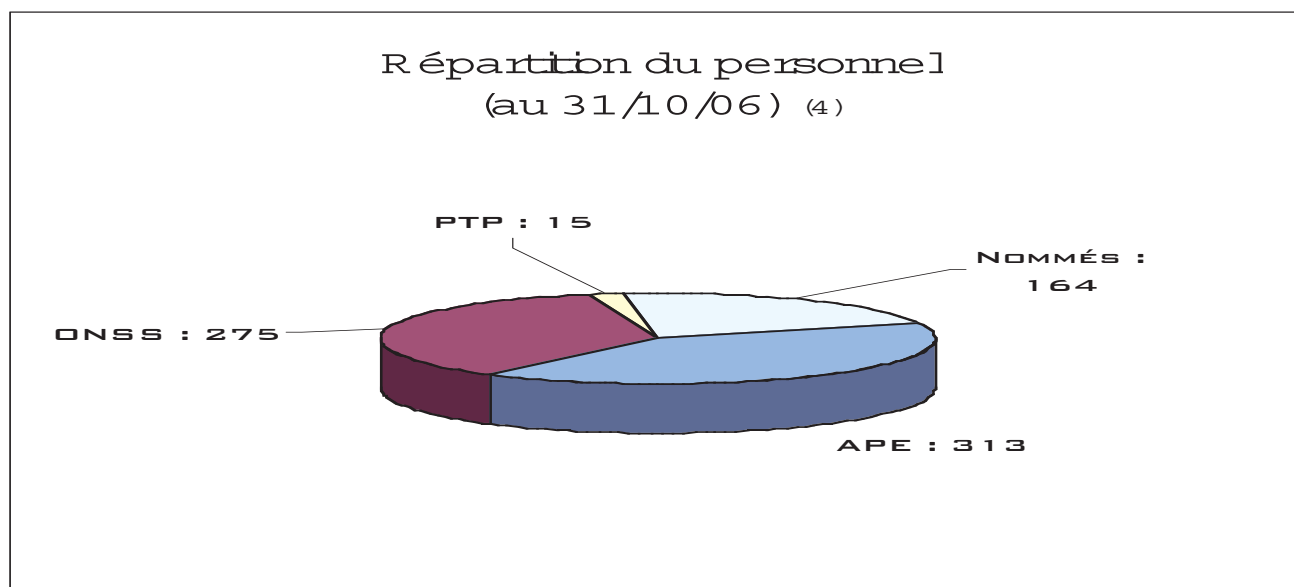
- ✓ **2338** personnes ont été reçues par le Relais Santé (dont 221 demandeurs d'asile, 1368 illégaux et 749 Belges), pour un total de **10 630** visites.

## 5. Les services de maintien à domicile en 2006

- ✓ 102 405 repas servis à 693 personnes différentes par 15 agents
- ✓ 893 clients du service d'aides familiales
- ✓ 290 clients du services de soins à domicile
- ✓ 564 clients du service ELIS
- ✓ 8 travailleurs au service de soins à domicile
- ✓ 157 aides familiales (128,4 ETP1)
- ✓ 18 travailleurs à ELIS

## 6. Le personnel du CPAS

Au 31/10/06, le CPAS employait **767** agents, sans compter les **276** personnes engagés sous contrat Article 60§7. **138** formations ont été données en 2006.



(4) hors Article 60§7

(5) ETP = Equivalents Temps Plein

(6) PTP : Programme de Transition Professionnel

(7) APE : Aide à la Promotion de l'Emploi

## 7. Le patrimoine du CPAS

Les services du CPAS sont répartis sur **24** bâtiments différents.

Le CPAS possède **1781** hectares de terrains, qui sont loués à 265 fermiers, et **232** locations (dont 198 logements, 18 commerces, 8 bureaux et 8 autres).

